

# La checklist du déménagement by lesfurets

Tous nos conseils pour un emménagement réussi !

J – 3 mois

- Téléchargez notre checklist déménagement pour être sûr de ne rien oublier.**
- Faites un grand tri dans vos affaires. Le grand rangement, c'est maintenant !**

Conseil futé : si vous vous séparez de biens, pensez à les donner. Une association comme Emmaüs peut par exemple reprendre gratuitement vêtements, jouets, objets de décoration...

- Informez votre propriétaire de votre départ par lettre recommandée.**

Conseil futé : pour un logement vide, le délai de préavis est de 3 mois. Pour une location meublée, il est d'un mois. Notez bien : en zone tendue, le délai de préavis en location vide passe à 1 mois.

- Informez votre syndic de votre départ si vous vendez votre logement.**
- Inscrivez vos enfants dans leurs nouvelles écoles.**
- Demandez à votre employeur si vous avez droit à des jours de congés en cas de déménagement.**
- Renseignez-vous sur d'éventuelles aides au déménagement : CAF, FSL...**
- Louez un véhicule si nécessaire, selon le volume à transporter et la distance à parcourir.**
- Estimez d'ores et déjà le prix de votre déménagement.**

Conseil futé : c'est très facile avec notre comparateur de déménageurs !

Vous souhaitez faire appel à un professionnel pour gérer votre déménagement ? Avec lesfurets, réalisez une demande en ligne et [comparez les meilleurs devis de déménageurs](#) pour votre projet !

J – 2 mois

- Commencez à rassembler vos affaires dans des cartons, pièce par pièce.**

Conseil futé : les commerces de proximité ou les sociétés de déménagement peuvent vous fournir gratuitement des cartons, pensez-y !

- Prévenez vos amis et vos proches. Un peu d'aide le jour J est toujours utile !**



Pour vos démarches électricité et gaz,  
appelez-nous au :

**01 76 24 88 25**

(lundi au vendredi de 9h à 19h et samedi de 10h à 17h)

- Convenez avec votre bailleur d'une date d'état des lieux d'entrée de votre nouveau logement.**
- Résiliez vos abonnements sportifs ou culturels : salle de sport, piscine, bibliothèques...**
- Informez votre médecin traitant de votre déménagement.**

J – 1 mois

- Souscrivez une nouvelle assurance habitation ou transférez votre contrat.**

Conseil futé : si vous achetez un bien, par exemple, la date de début de contrat de votre nouvelle assurance peut être celle de la signature chez le notaire, soit le jour de la remise officielle des clés.

- Souscrivez un nouvel abonnement Internet ou transférez le vôtre sur la nouvelle adresse.**

Conseil futé : en cas de transfert de contrat, c'est votre opérateur qui effectue automatiquement la démarche.

### Assurance habitation

Comparez directement en ligne les [meilleures offres d'assurance habitation](#) sur lesfurets

### Box Internet

Test d'éligibilité fibre & ADSL +  
souscription abonnement au :

**02 30 95 10 87**

(du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de  
10h à 17h)

J – 15 jours

- Souscrivez un nouveau contrat d'électricité et/ou de gaz.**

Conseil futé : ces 15 jours d'avance sont recommandés afin de bénéficier de l'électricité dès votre arrivée, sans aucune mauvaise surprise.

Vous devez **souscrire un nouveau contrat d'électricité et de gaz** pour votre logement ? Vous pouvez nous appeler au **01 76 24 88 25** (du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 17h).

- Commencez à vider votre congélateur pour anticiper son dégivrage.**
- Prévoyez les derniers cartons pour votre vaisselle et autres objets de toilette.**



Pour vos démarches électricité et gaz,  
appelez-nous au :

**01 76 24 88 25**

(lundi au vendredi de 9h à 19h et samedi de 10h à 17h)

- Effectuez vos changements d'adresse auprès des institutions et organismes sociaux.**

Conseil futé : utilisez le service en ligne de changement d'adresse du site Service-Public.fr. Il transfère automatiquement vos nouvelles coordonnées aux caisses de Sécurité Sociale et de retraite, au Pôle Emploi, au service des impôts et au service en charge des cartes grises (SIV).

- N'oubliez pas de prévenir également votre banque, mutuelle, employeur et la CAF.**
- Pensez enfin à votre demande de transfert de courrier via La Poste.**

Conseil futé : très pratique si vous ne souhaitez pas que votre courrier se perde entre vos deux logements. En revanche, ce service est payant (36,20€ pour 6 mois, 60€ pour 12 mois).

## Jour J

- Résiliez votre ancien contrat d'énergie.**

Conseil futé : vous devrez transmettre le dernier relevé de compteur à votre fournisseur pour clore le contrat, idéalement le jour de votre départ.

- En cas de départ d'une location, réalisez l'état des lieux de sortie avec votre propriétaire.**

Conseil futé : ne laissez rien dans le logement. Votre propriétaire récupérera les clés, ce qui signifie que vous ne pourrez plus revenir.

- Coupez l'arrivée d'eau de votre ancien logement.**
- Retirez votre nom sur la sonnette, la boîte aux lettres...**

## J + 1 mois

- Changez l'adresse sur votre carte grise.**

Conseil futé : vous avez 30 jours maximum pour le faire. Au-delà, vous encourez une amende de 135 euros en cas d'adresse obsolète.

- Mettez à jour le dossier de votre animal de compagnie (chien, chat, furet...).**

Conseil futé : allez directement sur le site de l'I-Cad (Identification des Carnivores Domestiques).

- Pensez à faire changer votre adresse sur vos papiers d'identité : passeport, carte.**

Conseil futé : ce changement est facultatif, mais en cas de perte de vos papiers, il sera plus facile de vous les renvoyer si votre adresse est correcte.

- Choisissez un nouveau médecin traitant.**
- Inscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle ville.**



Pour vos démarches électricité et gaz,  
appelez-nous au :

**01 76 24 88 25**

(lundi au vendredi de 9h à 19h et samedi de 10h à 17h)